

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07	11

Séance du 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre à VINGT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés : GRADASSI Colette (à BARTIAUX Claudine), TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), GARENCE Jacques (à MORDELET Pierre), GARRON Patrice (à LACROIX Matthias),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

10/04/2026

Objet de la délibération

Délibération n°32/2026 : TERRITOIRE D'ÉNERGIE : TRANSFERT DE COMPÉTENCE
OPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose,

Vu la délibération 66/2023 en date du 11 décembre 2023 de la Commune d'Evenos actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique »,
Vu la délibération 2026/005, en date du 17 février 2026 du Comité Syndical de TE83-Symielec ayant acté favorablement pour cette adhésion,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence,

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la Commune d'Evenos à TE83-Symielec,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET